

## Critique et légitimité des démocraties occidentales contemporaines

Historiquement, certains auteurs ont réalisé une typologie des régimes politiques distinguant les modes d'organisation des pouvoirs légitimes (monarchie, aristocratie et démocratie) et illégitimes (tyrannie, oligarchie et anarchie)<sup>1</sup>. Cependant, durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'opposition se modifie et sépare la démocratie d'une diversité de régimes totalitaires ou despotiques qui n'ont en commun que le fait d'être des régimes non démocratiques. La démocratie acquiert alors une place tout à fait particulière puisqu'elle semble posséder le monopole de la légitimité écartant ainsi toute organisation politique alternative en occident. Et pourtant, malgré cette position centrale et dominante, depuis une vingtaine d'années, la littérature scientifique remettant en cause la démocratie représentative n'a cessé de proliférer : crise de la représentation, crise de la citoyenneté, corruption et aliénation du régime constitutionnel pluraliste, ... Différents indicateurs viennent étayer ces théories tels que l'augmentation de l'abstentionnisme durant les périodes électorales, une volatilité et une instabilité croissante de l'électorat et une baisse des adhésions aux organisations collectives. Fait tout aussi significatif, il semblerait que les jeunes démocraties dans les pays de l'ex-Union soviétique, d'Asie ou d'Amérique latine, n'échappent pas non plus à ces phénomènes<sup>2</sup>.

Cette situation traduit-elle une mise à mal de la légitimité démocratique, une crise de la démocratie ou constitue-t-elle plutôt une remise en cause de ses dynamiques et procédures sans pour autant s'opposer à ses fondements, une volonté de transformer nos démocraties? Pour répondre à cette question, nous proposons de nous concentrer sur trois éléments distincts mais étroitement liés au sein de nos démocraties européennes au 21<sup>e</sup> siècle: le lien représentant-représenté (la représentation), la reconnaissance des libertés individuelles vis-à-vis de l'organisation collective de la société (les individus) et l'action du pouvoir étatique (l'Etat).

### La représentation

Dans un premier temps, aborder la question de la démocratie, c'est l'étudier sous l'angle de la représentation. En effet, les systèmes politiques européens contemporains, bien que différents sur de nombreux points, sont tous constitués de gouvernements au sein desquels les décisions sont prises par des représentants sélectionnés au moyen de diverses procédures dont la plus courante est l'élection. Cette dernière, instituée au lendemain des révolutions anglaise, américaine et française, devait, à l'origine, extraire les individus les plus fortunés, les plus talentueux ou les plus vertueux de la foule pour la sortir de ses pulsions, de ses passions et de son ignorance<sup>3</sup>.

Ainsi, sans avoir évolué de façon manifeste, le lien représentant-représenté a longtemps été perçu comme démocratique alors qu'il a été institué en perdant de vue le sens étymologique du mot démocratie, son origine grecque, la participation du peuple au pouvoir<sup>4</sup>.

De cette méprise de l'histoire, masquée pendant de nombreuses années par l'élargissement du droit de suffrage, va naître un sentiment de défiance envers le gouvernement représentatif qui résulterait en partie d'un désenchantement des citoyens à l'égard de l'idée d'une progression

---

<sup>1</sup> ZARCA Yves-Charles (dir.), *Repenser la démocratie*, Armand Colin, 2010, p.73.

<sup>2</sup> ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie ; la politique à l'âge de la défiance*, Editions du Seuil, 2006, p.9.

<sup>3</sup> MONGOIN David, *Le pari de la liberté*, Classiques Garnier, 2012, p.345.

<sup>4</sup> MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, 2008, p.305.

continue vers un gouvernement du peuple par le peuple. Souvent décrits comme des élites, les élus ne semblent plus aujourd'hui représenter les tensions internes de la société ni incarner l'intérêt général<sup>5</sup>. Le champ politique s'autonomise ou plutôt, si l'on considère son institution historique, révèle sa nature oligarchique.

Ce décalage entre la population et ses représentants est encore renforcé au 21<sup>e</sup> siècle par une crise bancaire et différents impératifs liés au libéralisme économique. Le système nécessite le recours à de nombreux experts et conseillers financiers, le plus souvent non élus et, de ce fait, dépourvus de soutien populaire, affaiblissant les lieux centraux de délibération, comme le parlement, au profit de commissions et comités moins visibles et jugés plus technocratiques.

Le citoyen aurait ainsi l'impression d'être cantonné dans un rôle minimal, se limitant à choisir épisodiquement un représentant<sup>6</sup>, sans avoir la certitude que celui-ci prendra les bonnes décisions ni pouvoir l'y contraindre. De ce fait, la légitimité du processus représentatif, concentrée dans le dispositif électoral, ne serait plus suffisante pour garantir l'adhésion des citoyens aux institutions politiques actuelles.

Cette analyse expliquerait, au 21<sup>e</sup> siècle, la hausse des abstentions durant les périodes électorales, la progression des partis politiques protestataires et l'augmentation des revendications citoyennes en faveur de nouveaux vecteurs de participation tels que le recours au référendum, au droit d'initiative populaire ou encore au mandat impératif. Ces propositions apparaissent dès lors comme des solutions pour approfondir la démocratisation du système politique et rompre avec le caractère oligarchique de la représentation.

### Les individus

Longtemps dénoncés comme étant les droits de la société bourgeoise dans les discours de la mouvance marxiste, les droits de l'homme s'imposent, depuis la fin des années 70, au centre des revendications sociales. Leur application et leur respect constituent aujourd'hui, pour les citoyens, un instrument d'appréciation de la légitimité d'une politique publique. Cependant, la reconnaissance juridique de ces droits nécessite une constante recherche d'équilibre entre, d'une part, l'affirmation de la singularité de chaque individu et, d'autre part, l'existence d'une communauté civique et d'un contrôle du destin collectif. Les droits de l'homme seraient ainsi tiraillés par des tensions individuelles et sociétales qui seraient au cœur même de la pratique démocratique.

Ainsi, l'avènement d'un *individualisme contemporain*<sup>7</sup>, consistant à accorder une plus grande valeur à ce qui différencie les hommes les uns des autres, à leur identité respective plutôt qu'à leur appartenance à une même communauté, est étudié comme un facteur déstabilisant de l'ordre social en place. La société ne parviendrait plus à veiller à ce que la singularité des individus ne prenne le pas sur l'intérêt général, sur la capacité d'action collective.

De ce fait, selon Marcel Gauchet, l'inflation actuelle des droits de l'homme et la judiciarisation permanente du conflit constitueraient deux facteurs atomisant de la société. Les citoyens se transformeraient en porte-parole exclusifs de leurs groupes respectifs, faisant de

---

<sup>5</sup> DE COOREBYTER Vicent, « La crise du système démocratique », in *La Revue Nouvelle*, n°9-10, 2014, p.20.

<sup>6</sup> ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Flammarion, 1966, p.134.

<sup>7</sup> ELIAS Norbert, *La société des individus*, Fayard, 1991, p.208.

la politique une machine arithmétique destinée à dénombrer les volontés individuelles plutôt qu'un procédé visant à extraire du corps des citoyens l'intérêt général. Il s'ensuivrait une métamorphose de la fonction des gouvernements désormais limitée à un rôle de coordination fonctionnel d'où l'appellation de *démocratie minimale*<sup>8</sup>.

Nous serions donc en présence d'une crise de la démocratie, d'un retournement de la démocratie contre elle-même. Le système tendrait à nier ses conditions pratiques d'exercice en neutralisant toute notion de puissance de manière à placer la souveraineté de l'individu hors de toute atteinte. La démocratie des droits en arriverait ainsi à ériger le citoyen en un individu passif, égoïste et absolutiste au sens où la recherche d'un compromis articulé autour de la notion de bien commun et de l'existence d'une communauté civique serait rendue impossible sans risquer d'entraver ses droits et libertés.

A l'extrême donc, l'Etat de droit tendrait à se confondre avec la démocratie, dès lors, réduite à la sauvegarde des libertés individuelles et au respect des procédures conduisant à leur mise en œuvre. La démocratie ne recouvrerait dès lors plus la puissance collective et la capacité d'autogouvernement et serait ainsi jugé démocratique tout ce qui accroîtrait la place et le rôle des prérogatives individuelles. La souveraineté du peuple serait remplacée par la souveraineté individuelle, cette dernière s'affirmant à travers le refus de tout argument d'autorité.

### L'Etat

Au 21<sup>e</sup> siècle, la souveraineté étatique est concurrencée par plusieurs instances remettant en cause les trois composantes de l'Etat, à savoir une population, un territoire et un gouvernement.

Tout d'abord, les citoyens ne sont plus uniquement représentés par des institutions étatiques, par un seul niveau de pouvoir, tout comme la société n'est plus uniquement liée à un seul Etat. La séparation verticale des pouvoirs, induite par la multiplication des niveaux de gouvernance (locale, nationale, régionale et mondiale) crée un phénomène d'éclatement de la citoyenneté. Ces différentes strates peuvent être considérées par la population comme un enrichissement considérable. Cependant, suite à l'actuel renforcement du projet européen, elles favorisent également des phénomènes de repli identitaire et de (ré)affirmation d'identité qui profitent à de nombreux partis populistes et d'extrême droite.

Ensuite, le développement économique et la mondialisation des échanges commerciaux renvoient de plus en plus rarement aux frontières d'un Etat. La politique se globalise, la société devient transnationale, les normes juridiques se superposent et, parfois, entrent en contradiction. Dès lors, la capacité d'action des gouvernants ainsi que leur liberté d'action sont entravées. L'Union européenne constitue à ce titre, aujourd'hui, le bouc émissaire idéal et récurrent des chefs d'Etat pour justifier leur incapacité à mettre en place les politiques publiques promises durant les campagnes électorales.

Enfin, la multiplication des autorités administratives indépendantes, des établissements autonomes, des entités informelles, des organismes internationaux, des ONG,... vient concurrencer l'action étatique. L'Etat national n'est plus le seul cadre de référence. Cette complexification du système peut provoquer un sentiment d'incompréhension chez les citoyens et/ou une incapacité des hommes politiques à prendre leurs responsabilités. Tirillées entre des impératifs internationaux et des changements internes, les actions politiques

---

<sup>8</sup> GAUCHET Marcel, *La démocratie d'une crise à l'autre*, Cécile Defaut, 2007, p.40.

verraient leur marge de manœuvre se restreindre à des champs d'application de plus en plus spécifiques et techniques mettant à mal la souveraineté étatique et donc sa légitimité. De ce fait, la moindre décision nécessite une importante, mais nécessaire, demande de consultation induisant un sentiment d'inertie, de répétition et d'inaction.

Le pouvoir n'appartient donc plus uniquement au gouvernement. Il se dilue sur l'ensemble du processus décisionnel, ceci illustrant, aujourd'hui plus que jamais, sa nature relationnelle et invalidant de ce fait les théories politiques qui se réfèrent à lui comme à une force identifiable matériellement et spatialement. Selon Claude Lefort, en démocratie, *le lieu du pouvoir est un lieu vide*<sup>9</sup> interdisant aux gouvernements de s'approprier le pouvoir.

### Quelle légitimité pour la démocratie ?

L'analyse des trois éléments proposés, à savoir le lien représentant-représenté, la reconnaissance de l'individu vis-à-vis de la société et l'action du pouvoir étatique, nous permet de mettre en évidence une perte de légitimité de trois types: représentation, unité et action.

La légitimité de représentation repose sur l'idée d'une volonté générale qui s'exprime directement à travers le processus électoral et durablement à travers l'activité quotidienne des représentants politiques. Cependant, au 21<sup>e</sup> siècle, la représentation n'est plus au cœur du processus démocratique. Elle est désormais considérée comme une composante parmi d'autres de la citoyenneté, ne suffisant plus aux citoyens pour contrôler la décision et l'action politique.

La légitimité d'unité serait, elle aussi, mise à mal suite à un affaiblissement du lien représentant-représenté mais également du lien société-individu. En effet, les citoyens ne constituent pas une masse homogène, ils se manifestent à travers une multitude d'expressions. Selon Pierre Rosanvallon, *le peuple est désormais aussi le pluriel de minorité*<sup>10</sup>. La notion de majorité perdrait de son sens sociologique et l'unité de la communauté politique serait entravée par des revendications individuelles opposées à la puissance collective et à la capacité d'autogouvernement.

Enfin, la légitimité d'action serait également remise en question. La prolifération des instances de gouvernance limiterait le champ d'action des représentants devant constamment coordonner leurs politiques avec les instances supérieures et inférieures, entraînant à l'égard des leaders politiques un sentiment d'inaction et d'incapacité à appliquer les programmes pour lesquels les citoyens les ont élus.

La démocratie délibérative, la démocratie continue, la démocratie participative ou locale, la cyberdémocratie, apparaissent dès lors comme autant de tentatives de réponses à ces problématiques de distanciation, d'autonomisation et d'inertie. Pour faire face à l'instabilité du système, il conviendrait de *démocratiser la démocratie*<sup>11</sup>, de renforcer le pouvoir politique entre les mains du peuple à travers différents mécanismes politiques et institutionnels tels que la plus grande participation citoyenne et le tirage au sort.

---

<sup>9</sup> LEFORT Claude, *Essais sur le politique ; XIXe – XXe siècles*, Editions du Seuil, 2001, p.28.

<sup>10</sup> ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratie : impartialité, réflexivité, proximité*, Editions du Seuil, 2008, p.14.

<sup>11</sup> VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2013, p.190.

De ce fait, et malgré une perte de légitimité à différents niveaux, le concept démocratique n'est nullement remis en question. Au contraire, nous assistons, dans de nombreuses situations, à une volonté de l'approfondir et de l'élargir. Nous ne serions donc pas en présence d'une crise de la démocratie, d'une crise de son idée et de sa nature, mais d'une remise en question de l'application de ses processus et dynamiques, d'une volonté plus grande de son affirmation. En ce sens, l'idéal de la démocratie possède, actuellement, au sein des sociétés européennes contemporaines, le monopole de la légitimité puisque toute forme de légitimité passe essentiellement par cet idéal.

## **Bibliographie**

### Ouvrages

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Fayard, 1991.

GAUCHET Marcel, *La démocratie d'une crise à l'autre*, Cécile Defaut, 2007.

LEFORT Claude, *Essais sur le politique ; XIXe – XXe siècles*, Editions du Seuil, 2001.

MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, 2008.

MONGOIN David, *Le pari de la liberté*, Classiques Garnier, 2012.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie ; la politique à l'âge de la défiance*, Editions du Seuil, 2006.

ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratie : impartialité, réflexivité, proximité*, Editions du Seuil, 2008.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Flammarion, 1966.

VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2013.

ZARKA Yves-Charles (dir.), *Repenser la démocratie*, Armand Colin, 2010.

### Article

DE COOREBYTER Vicent, « La crise du système démocratique », in *La Revue Nouvelle*, n°9-10, 2014, pages 16-21.